



Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **FENOXINN TWIST 069 EW***

de la société INNVIGO SP. Z.O.O.

enregistrée sous le n° 2021-3980

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 7 juillet 2022,

Considérant que l'origine du phytoprotecteur n'a pas été reconnue équivalente à celle de la substance du produit de référence,

Considérant que le produit ne peut pas être considéré comme similaire au produit de référence,

Considérant que les exigences de l'article D.253-9 du code rural et de la pêche maritime ne sont pas remplies,

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas autorisée** en France.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Informations générales sur le produit

Nom du produit	FENOXINN TWIST 069 EW
Type de produit	Générique
Titulaire	INNVIGO SP. Z.O.O. Jerozolimskie Avenue 178 02-486 VARSOVIE Pologne
Formulation	Emulsion de type aqueux (EW)
Contenant	69 g/L - fénoxaprop-P 75 g/L - méfenpyr-diéthyl
Produit de référence	Nom commercial PUMA LS N° AMM 9600195
Numéro d'intrant	949-2021.01
Numéro d'AMM	-
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

A Maisons-Alfort, le 11/08/2022

DocuSigned by:

Charlotte Grastilieur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)